

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 mai 2015
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 7437^e séance (privée)
du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 5 mai 2015,
à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 5 mai 2015, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7437^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Mulet.

Les membres du Conseil, M. Mulet et les représentants des pays fournisseurs de contingents participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

